

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de VIRE SUR LOT**

---

Séance ordinaire du 19 décembre 2024

---

*Date de la convocation : 12/12/2024*

**Objet : 1 - Modification du prix du m3 de l'eau potable et de l'abonnement (DE\_035\_2024)**

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-quatre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances : à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire Yvette FROIDEFOND.

**Présents :** Yvette FROIDEFOND, Edmond HARTMANN, Patrice MATENCE, Olivier GUITARD, Dominique FILHOL, Romain TRILLE, Michel VANTILCKE

**Représentés :** Eric MONTAGNE représenté par Olivier GUITARD, Christiane OSTERMANN représentée par Romain TRILLE, Malika LASSERRE représentée par Dominique FILHOL - **Absents excusés :** - **Absents :** Francis LOYGUES

**Secrétaire de séance :** Patrice MATENCE

M Matence rappelle les tarifs depuis 01/01/2021 sont :

- abonnement : 61 €
- consommation : 0.90 € / m3.

*Commission eau le 28/11/2024, qui a suggéré le tarif de l'eau potable au m3 à 1.00 €.*

*Une augmentation de 0.10 centimes rapporte environ 2800 €.*

M Matence informe les élus des fuites importantes de décembre 2024 sur le secteur des POUJOLS et le BOURG.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2224-1,

Madame le maire propose en raison de nombreux travaux sur le réseau d'eau dus à la vétusté des conduites, des réparations, des fuites... de revoir le prix du m3 ainsi que l'abonnement.

1. Madame le maire propose de délibérer pour modifier le prix de l'eau :

Proposition de la présidente à 1 € :

Vote pour ce tarif :

*Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 1*

2. Madame le maire propose de délibérer pour modifier le prix de l'abonnement :

Vote pour une augmentation :

*Pour : 0 Contre : 10 Abstention : 0*

Le prix de l'abonnement reste inchangé.

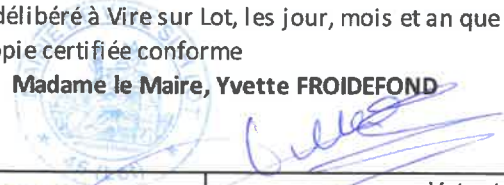
Date de transmission de l'acte: 20/12/2024  
Date de réception de l'AR: 20/12/2024  
046-214603367-DE\_035\_2024-DE  
A G E D I

Signature du secrétaire de séance :  
Patrice MATENCE



Fait et délibéré à Vire sur Lot, les jour, mois et an que dessus,  
pour copie certifiée conforme

Madame le Maire, Yvette FROIDEFOND



|   |  |
|---|--|
| Acte rendu exécutoire par réception en Préfecture<br>et publication en Mairie le 20/12/2024 | Votants : 10<br>Pour : 9<br>Contre : 0<br>Abstention : 1 |
|---|--|

Conformément à l'article R.102 du Code des tribunaux administratifs, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication, soit par courrier (68 rue Raymond IV - 31000 Toulouse 6), soit par Télérecours accessible sur le site <https://www.telerecours.fr>. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai auprès du Maire de Vire sur Lot.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant, qu'il peut exercer auprès de la mairie.